

Image not found or type unknown



Récupérer des affaires personnels après libération

Par **nass**, le **24/04/2008** à **20:32**

bonjour, mon ami est sorti de prison à anvers, après plusieurs mois et démarches le procureur du roi lui signifie grace à notre avocat belge qu'il peut récupéré sa voiture qui est restée en dépôt en payant 1580euros; le soucis c'est que tous les vêtements, bijoux et même sa carte grise qui a été sous scellés ne lui sont pas rendus! tout le monde décline toute responsabilité et se renvoi la balle en disant qu'il ne savent pas où tout se trouvent!! aidez moi: que faire? A qui m'adresser?